**Zeitschrift:** Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1993)

**Rubrik:** Expertises, conseils, collaboration à des commissions

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# 4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Enumérer tous les travaux de consultation nous mènerait certainement trop loin. Les nombreuses demandes reçues montrent cependant que les associations de protection ne sont plus seulement qualifiées d'adversaires, mais que leur expérience et leurs connaissances sont fort appréciées lors de la préparation des projets. C'est certainement dû à notre bon travail, mais il faut bien voir que ces activités surchargent nos effectifs relativement faibles. La rétribution de notre collaboration est souvent très modeste, au point qu'elle couvre rarement les coûts. Pourtant, il ne sera probablement guère possible à l'avenir de parvenir à des solutions bien étayées sans cette participation. La collaboration de la FSPAP au sein de commissions importantes est également essentielle pour une meilleure compréhension de la protection du paysage, car il n'est pas rare que ces instances placent des jalons favorables ou défavorables dans ce domaine.

## Problème du lac de Lungern périodiquement asséché

La partie supérieure du lac de Lungern se présente au printemps comme une crique marine à marée basse. Les petits bateaux sont à sec, les passerelles d'embarquement plongent dans la vase, les rives ne sont plus que des bandes de terrain dénudés. La raison de ce triste spectacle doit être cherchée dans l'abaissement annuel du niveau de l'eau de ce barrage à des fins de production d'énergie électrique. Le conseil communal de Lungern OW, indigné de cette situation, a prié la FSPAP d'examiner une idée de projet qui prévoyait la construction d'une digue pour assurer la rétention de l'eau de la partie supérieure du lac pendant toute l'année. Mais R. Rodewald est parvenu durant ce travail à la conviction qu'une digue visible en toutes saisons serait incompatible avec la beauté du paysage. (Pour des raisons de statique, le mur sortirait de l'eau même à niveau normal). Il en a conclu qu'une amélioration de la situation passera nécessairement par la fixation d'un niveau minimal plus élevé. La FSPAP attend avec intérêt de voir dans quelle mesure la centrale électrique d'Obwald, qui planifie un agrandissement de son usine, sera prête à se conformer au principe du "pollueur-payeur".

## Proposition concernant un projet d'amélioration "douce" de la vigne à Salquenen (VS)

La FSPAP poursuit très attentivement depuis une dizaine d'années un projet d'amélioration d'une vigne au lieu dit Poja-Tschanderünu-Undri Zell. En 1988 et 1992, le Tribunal fédéral avait entièrement approuvé deux recours de la FSPAP puis du WWF, faisant ainsi obstacle à unun remaniement foncier qui aurait remplacé ce paysage extrêmement diversifié par un vignoble parfaitement monotone. Il était cependant extrêmement louable et opportun que la société vigneronne locale prenne l'initiative de demander un entretien aux deux associations de protection FSPAP et WWF. En collaboration avec leur géomètre, les deux associations ont rédigé un rapport d'expertise (sur le paysage et les besoins de la nature locale) et l'ont soumis

à la coopérative en guise de proposition d'exploitation ménageant le paysage. La première réaction à ce document a été négative. Reste à espérer que les vignerons poursuivront dans la voie du dialogue et de la collaboration.

**Travaux dans les commissions:**

## Commission fédérale des eaux

Dans l'optique de la protection du paysage, les deux dossiers qui figuraient au premier plan des préoccupations durant l'exercice étaient d'une part la consultation concernant l'ordonnance sur la protection des eaux, d'autre part concernant l'ordonnance sur le versement de contributions de compensation des pertes d'exploitation hydraulique ("ordonnance Greina").

## Groupe de conciliation "Lignes à haute tension"

La collaboration aux activités de ce groupe en charge de la résolution des conflits est liée à beaucoup de travail. Cette instance est chargée, dans le cadre du programme "Energie 2000", d'élaborer une "conception" des lignes à très haute tension et des lignes CFF. La FSPAP, représentée par son directeur et porte-parole des associations écologistes au sein de ce groupe, vise systématiquement à faire cesser la dégradation qualitative du paysage, et par conséquent à limiter le développement du réseau de transports et à encourager les mesures propres à freiner la demande. Sur ce dernier point, les intéressés devraient être tenus à l'avenir de prouver que seule une augmentation de capacité peut combler la différence entre les besoins et la production. La FSPAP considère comme un premier succès son engagement en faveur d'un fonds de mise en terre (interpellation Nabholz), qui devra maintenant être examiné par le groupe de conciliation conformément à l'avis du Conseil fédéral.

## Groupe d'experts "Recommandations Golf"

Sur un arrière-plan de projets, parfois sauvages, de terrains de golf - environ 90 connus à l'heure actuelle -, un groupe d'experts au sein duquel siège également le directeur de la FSPAP, a été chargé de formuler des recommandations notamment sur la planification et l'évaluation des emplacements potentiels. Les offices fédéraux compétents (l'OFEFP et l'OFAT) veulent obtenir le recours à la planification indicative comme instrument principal de la planification des emplacements, et non pas - comme c'est malheureusement souvent le cas aujourd'hui - à des adaptations ultérieures aux réalités ou options prises. La FSPAP est d'avis qu'en Suisse centrale notamment, et dans les régions frontalières, il est nécessaire de procéder à une coordination interrégionale et qu'il ne suffit pas de s'en tenir aux plans directeurs. En outre, on ne saurait trouver nulle part en montagne à plus de 1000 m d'altitude un emplacement pour un terrain de golf de 18 trous qui ne susciterait pas de sérieux conflits avec la protection du paysage.

## Coordination des procédures de décision

La Confédération procède actuellement à un travail très important: elle examine à titre interne les conditions d'amélioration de la coordination des procédures de décision (pour de grands projets fonciers). Cet exercice apparemment purement formel présente l'avantage de ne pas négliger les normes matérielles de la protection de l'environnement et d'examiner d'un oeil critique la position des autorités spécialisées, telles l'OFEFP. L'examen porte sur les procédures relatives aux centrales hydroélectriques, routes nationales, installations de conduites tubulaires, décharges, améliorations foncières, installations de transport touristiques et autres. Dans le cadre de la déréglementation, les différents offices fédéraux et le Contrôle administratif du Conseil fédéral sont appelés à présenter un rapport final d'ici la fin du premier semestre 1994. La FSPAP craint que, mises à part une coordination et une accélération des procédures indéniablement utiles, on n'affaiblisse du même coup le droit matériel de l'environnement et que par le biais de la concentration des procédures et de l'affectation à une instance déterminée, les différentes autorités spécialisées n'aient plus droit qu'à être entendues sans engagement. Que se passera-t-il désormais par exemple lorsqu'une décision concernant l'autorisation d'un défrichement n'est pas prononcée par l'autorité forestière mais par l'autorité responsable de l'exploitation des eaux? La FSPAP a contribué à la désignation du prof. Heribert Rausch en qualité de représentant des associations de protection au sein du comité directeur, organe qui assume des fonctions de régulation et de contrôle.

## Commission du Baltschiedertal

Comme nous l'avons déjà mentionné, on est parvenu cette année à compléter le contrat de protection du Baltschiedertal, qui a été approuvé par l'assemblée communale d'Ausserberg.

*****

A propos de l'élaboration d'une convention européenne sur la conservation des paysages culturels, le directeur de la FSPAP a participé à un congrès de la Fédération européenne des parcs naturels et nationaux d'Europe à Perth/Ecosse. Un groupe de travail a été formé à l'initiative de la Countryside Commission, une organisation semi-étatique. La convention est née de l'idée qu'il faut prévenir la destruction des paysages culturels traditionnels, en voie de disparition dans les pays de l'Est également.